FÉDÉRATION FRANÇAISE DU COURTAGE EN TRAVAUX

Association loi 1901

Communiqué de presse

# FFCT : Les courtiers en travaux organisent leur métier de demain

**Paris, le 23 novembre 2011**

Rassemblés le 9 novembre 2011 dans les salons du Musée des Arts & Métiers à Paris pour une journée de travail et d'échange, les membres de la Fédération Française de Courtage en Travaux (FFCT) ont arrêté différents axes de travail pour bâtir l'avenir de leur profession.

Accompagnés d'acteurs majeurs de la rénovation et du conseil en optimisation énergétique dans le bâtiment, les courtiers en travaux ont échangé et déterminé ensemble de nouvelles stratégies de développement pour leur métier.

## *Un soutien encourageant de structures reconnues*

Durant cette journée de travail, les intervenants de l'Agence Parisienne du Climat (APC) et du Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) ont soulevé l'intérêt pour la FFCT de se rapprocher d'autres structures et organisations professionnelles, de travailler en partenariat, notamment dans le domaine des formations.

Tarek Bechar de l'Agence Parisienne du Climat, a souligné les attentes grandissantes des particuliers dans le domaine de l'optimisation de la consommation énergétique en lien avec les aides financières et/ou fiscales disponibles. Selon l'APC, le marché global a diminué en volume tout en augmentant en valeur, entraînant ainsi un niveau d'expertise accru de la part d'intervenants professionnels.

Robert Daussy, Délégué Général du Club de l'Amélioration de l'Habitat, a soutenu le rôle de la FFCT dans le large paysage du secteur du bâtiment. Selon le Club, le courtage en travaux propose des partenaires utiles pour répondre aux demandes de l'important marché de la rénovation d'aujourd'hui. Pour le CAH, l'avenir de la FFCT passera par la faculté de la Fédération à mettre en place des formations adaptées, à forte plus-value pour le courtier, qui disposera ainsi d'atouts supplémentaires pour s'imposer dans le domaine de la rénovation.

## *3 axes de travail pour professionnaliser et développer le métier*

Regroupés dans différents ateliers, les courtiers en travaux ont dégagé trois axes de travail jugés indispensables pour asseoir le métier de courtage en travaux dans les prochaines années :

1. Stabiliser le rôle et faire connaître les compétences de la FFCT pour assurer l'encadrement et le développement de la profession :

La pratique du courtage en travaux doit être uniformisée pour l'ensemble des professionnels. Il s'agit du rôle principal que la FFCT se doit

carré final

**Contact presse :**
***Agence Carré final***
Ludivine (06 09 37 14 65)
Béatrice (06 09 42 36 17)
Tél. 01 43 72 23 12
presse@carre-final.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU COURTAGE EN TRAVAUX

Association loi 1901

Communiqué de presse

d'assurer sur l'ensemble de la France et en vue de positionner le courtage comme un métier à forte valeur ajoutée.

2. Développer des partenariats forts :

La FFCT se doit de trouver sa place au sein des différentes organisations et structures professionnelles en lien avec le métier afin de proposer aux adhérents des services et compétences complémentaires. Des rapprochements stratégiques sont nécessaires afin de développer des transversalités interprofessionnelles et de créer des situations de gain mutuel.

3. Continuer à professionnaliser le métier via la formation :

Dans la suite logique d'une uniformisation de la profession et dans l'optique de faire émerger et reconnaître la véritable plus-value du courtage en travaux, la formation constitue un atout indispensable.

La FFCT axera le contenu des formations sur la maîtrise des normes de rénovation et de la réglementation énergétique en y ajoutant les diverses aides financières et dispositifs fiscaux, véritables atouts pour les clients, aussi bien entreprises que particuliers.

## *Le rôle de la FFCT*

L'avenir de la profession passera par une identification claire et partagée du rôle du courtier auprès des consommateurs, des professionnels du bâtiment ainsi que des décideurs économiques.

La FFCT sera la garante de cette consolidation, en portant son regard sur le cadre de l'activité du courtage en travaux tout en veillant à ce qu'il n'empiète pas sur les activités ou prérogatives d'autres professions.

La formation a été identifiée comme élément prioritaire relevant de la compétence de la FFCT. Il en va de même avec la charte de déontologie : la FFCT contribuera à la faire respecter par ses membres tout en veillant à son actualisation, en adéquation avec les évolutions du métier et les attentes des clients.

## *La Fédération Française du Courtage en Travaux*

En 2007, sous l'impulsion de Nicolas Daumont, aujourd'hui président de la Fédération, la FFCT fut créée sous la forme d'une association Loi 1901 pour normer le métier de courtage en travaux et contribuer à sa reconnaissance.

Outre les aspects de réglementation de la profession et de sa représentation, la FFCT accompagne notamment les courtiers en travaux, à travers le conseil et la mise en place de formations spécialement adaptées à leur domaine d'intervention, en lien étroit avec les lois et les réglementations en vigueur, et particulièrement les mesures du Grenelle de l'Environnement qui concernent bien évidemment le secteur du bâtiment

À ce jour, la Fédération regroupe 242 courtiers répartis dans toute la France y compris sur les territoires d'Outre-Mer, dont 40% d'indépendants et 60% appartenant à un réseau de franchisés.

***Pour plus d'informations : http://www.courtage-travaux-ffct.fr***

carré final

**Contact presse :**
***Agence Carré final***
Ludivine (06 09 37 14 65)
Béatrice (06 09 42 36 17)
Tél. 01 43 72 23 12
presse@carre-final.com